



Nm

Nm

Uh

Uh

Ns

A

A

Nm

Nm

Ns

Ns

Uh

A

A

Nm

Nm

Ns

Ns

Nc

Ns

A

A

Nm

Nm

Ub

Ub

Ub

A

A

Nm

Ns

Ub

Ub

Ub

A

A

Nm

Ulb

Ubb

Ubb

Ubb

Ua

Ua

Ua

Nm

Ubb

Ubb

Ubb

Ubb

Ubb

Ubb

Ubb



Commune de
Saint-Michel-Chef-Chef
Département de Loire-Atlantique

Légende

- ▽ Cône de vue
- Construction non référencée au cadastre
- ★ Élément patrimonial à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- ★ Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- LIBELLE**
- Espace boisé remarquable à protéger au titre de l'article L123-1-5 CU
- Limite des Espaces Proches du Rivage
- OAP relatives aux transports et aux déplacements
- Protection d'un élément patrimonial lié au front de mer au titre de l'article L123-1-5 CU
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L123-1-5 II
- Risque falaise
- Emplacement réservé
- Espaces boisés remarquables au titre de l'article L123-1-5 CU
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone non aedificandi
- Bande 100m L146-4 CU
- Entités archéologiques
- Voie de catégorie 2, secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
- Voie de catégorie 3, secteur affecté par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible (R123-13 3)
- Zones Humides

Tableau des ER

Nom du N° du projet de PSU	Désignation	Lieu	Surfaces approximatives	Bénéficiaire
1	Accès	ZA de la Principauté	514 m²	Agglomération de Pornic
2	Accès	Avenue du Commandant Lemer	226 m²	Commune
3	Accès	Rue de Thuron	83 m²	Commune
4	Création de chemements doux	Croix de Thuron	508 m²	Commune
5	Base de gestion des eaux usées	Avenue d'Aljou	1338 m²	Agglomération de Pornic
6	Extension des équipements sociaux et périscolaires	Secteur rue de Thuron	356 m²	Commune
7	Extension des équipements sociaux et périscolaires	Secteur rue de Thuron	306 m²	Commune

